



Commune de
Granges-Paccot

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 19 DECEMBRE 2016

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10.01.2017 / Point de PV no 1

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 57 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 et, au nom du Conseil communal, souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette assemblée communale destinée principalement à la présentation du budget 2017 de la Commune de Granges-Paccot.

M. Schneuwly excuse ce soir l'absence de Mme Susanne Longchamp, M. Gilbert Longchamp, Mme Claudine Delaloye, M. Eric Delaloye, M. Alexis Overney, Mme Nicole Hartmann, Mme Noëlla Perler, M. Jean-Claude Jaquet, Mme Jacqueline Zweilin et Mme Laura Nolfo, membre de la Commission financière (ComFin).

Il en profite pour souhaiter la bienvenue aux membres de la ComFin, à M. Jean-Marie Chardonnens, ancien Conseiller communal, Mme Silvia Degex, ancienne Conseillère communale, qui s'occupe toujours aussi bien des Aînés de Granges-Paccot, M. Olivier Wyser, représentant du journal La Liberté, et enfin Mme Regula Saner, représentante du journal Freiburger Nachrichten.

M. Schneuwly félicite 4 nouveaux citoyens ayant reçu la naturalisation : M. Yves Paul Simon Roisin et son fils Paul Roger Roisin, M. Bujar Morinaj et M. Juso Husic, absents ce soir.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 2 décembre 2016, par affichage au pilier public et par un envoi en tous-ménages le même jour.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2016
Le procès-verbal ne sera pas lu, étant à disposition à l'Administration communale.
2. Budget 2017
 - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2017
 - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Planification financière
4. Investissement 2017
 - 4.1. Bouclage du Mettetlet
5. Modification du règlement sur le droit de cité communal
6. Modification des statuts de Coriolis Infrastructures
7. ACoPol
 - 7.1. Adhésion de la Commune de Matran
 - 7.2. Modification des statuts
8. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Verena Bertschy, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Daniel Dupraz.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 57 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 MAI 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2016 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 7 juin 2016 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site Internet de la Commune. Ce procès-verbal est, dès lors, approuvé avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. BUDGET 2017

M. Schneuwly annonce que le budget 2017 ne se présente pas trop mal et passe la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, pour sa présentation.

M. Chassot a le plaisir de présenter les budgets de fonctionnement et des investissements 2017 de la Commune de Granges-Paccot. Comme à l'accoutumée, ces budgets ont été établis avec rigueur et prudence. Globalement, le budget de fonctionnement présente un total de produits de 16'644'187.00, en augmentation de 4.56% par rapport au budget 2016. Il y a un total de charges de CHF 16'631'438.00, soit en augmentation de 4.62% par rapport au budget 2016. Il présente un bénéfice prévisionnel de CHF 12'749.00.

Les budgets ayant été publiés en détail, ils ne sont pas lus. M. Chassot présente le budget de fonctionnement par rubrique, sous forme de graphique et commente brièvement, si nécessaire, les différences par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Michel Thierrin informe que la ComFin a examiné les budgets de fonctionnement et des investissements 2017 de la Commune de Granges-Paccot. Certains postes ont fait l'objet de questions auxquelles M. Chassot a répondu à son entière satisfaction. Sur la base de son analyse, la ComFin préavise favorablement les budgets, celui de fonctionnement se soldant par un bénéfice de CHF 12'749.00.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin pour ce préavis. Pour la suite de la procédure, la discussion sera d'abord ouverte sur le budget de fonctionnement pour lequel il conviendra de voter. La discussion sera ensuite ouverte sur le budget des investissements pour lequel il conviendra également de voter.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly, passe aux votes séparés en commençant par le budget de fonctionnement. L'Assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement 2017. Il passe ensuite au budget des investissements, lesquels se distinguent en 3 catégories : ceux déjà votés et en partie entamés, ceux faisant partie des intentions et allant faire l'objet d'un vote ultérieur et un investissement qui sera présenté durant cette assemblée communale. Le budget des

investissements 2017 est également accepté à l'unanimité.

3. PLANIFICATION FINANCIERE

M. Schneuwly donne à nouveau la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances.

La Loi sur les communes (LCo) impose, à l'art. 86, d'établir un plan financier sur 5 ans afin de le tenir à jour. Dans l'art. 10, l'Assemblée communale prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

Il s'agit d'un instrument de gestion, à disposition des autorités et de l'Administration communale, qui reflète la situation financière existante et projette l'avenir, à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économiques, politiques et sociales. Dans les faits, il s'agit, sur la base des comptes des 5 dernières années, de déterminer la marge nette d'autofinancement (MNA) des 5 prochaines années. Cette MNA nous sert à payer les amortissements financiers et les charges financières. Pour obtenir la MNA, il faut procéder au calcul suivant :

| | |
|---|--|
| | Produit de fonctionnement |
| - | <u>Charges de fonctionnement</u> |
| = | Résultat comptable |
| | Apurements : |
| + | Dépenses uniques |
| - | Recettes uniques |
| + | Imputations internes : charges |
| - | <u>Imputations internes : produits</u> |
| = | Résultat apuré |
| + | Amortissement comptable |
| + | Attributions aux réserves |
| - | <u>Prélèvement sur les réserves</u> |
| = | Cash flow |
| - | <u>Amortissements obligatoires</u> |
| = | MNA |

De ce calcul, en ressort un graphique démontrant une MNA d'un peu plus de CHF 1'000'000.00 pour 2016, un peu moins de CHF 1'200'000.00 pour 2017, de CHF 600'000.00 pour 2018. Cette baisse s'explique par l'opération, à partir de 2018, des amortissements obligatoires sur le crédit relatif au Complexe scolaire et sportif de Chavully pour lequel il y aura également des frais financiers. A partir de 2019, en principe, la Commune va pouvoir remonter à un peu plus de CHF 1'400'000.00 suite aux effets de la 3^{ème} réforme sur l'imposition des personnes morales. Cette MNA est basée sur des éléments du passé et sur des éléments « connus » du futur. En effet, si cette 3^{ème} réforme sur l'imposition des personnes morales venait à ne pas être acceptée, Granges-Paccot subirait une baisse d'environ CHF 1'000'000.00 au niveau de sa capacité d'autofinancement. C'est pour cette raison que ces chiffres sont à prendre avec précaution et représentent la situation pour un jour donné en étant bien conscient que dans 2 ans, ces chiffres seront peut-être légèrement différents.

M. Schneuwly remercie M. Chassot en précisant que cet objet est présenté à titre d'information. Il souhaite toutefois apporter un complément quant à la réforme sur l'imposition des personnes morales. Le Conseil communal avait indiqué, lors d'autres assemblées communales, qu'en principe, cette réforme allait induire une baisse des rentrées d'impôts pour la Commune de Granges-Paccot à l'instar de ce qu'il se passe pour d'autres communes. Or, sur la base des chiffres de 2013, il apparaît que, dans le district de la Sarine, 2 communes seraient bénéficiaires, à savoir Granges-Paccot et Fribourg. Cela s'explique d'une part par la baisse des impôts des personnes morales, lesquelles paient, à l'heure actuelle, un impôt sur le bénéfice qui passerait de 19.8% à 13.7%. Alors que les sociétés à statuts spéciaux, telles que des holdings ou des sociétés de participation, qui, aujourd'hui, ne paient pas d'impôts sur le bénéfice, seraient désormais soumises également à un impôt analogue de 13.7%. Il rappelle qu'au mois de février prochain, cette nouvelle imposition sera votée au niveau fédéral; il est évident qu'un refus au niveau fédéral exercerait une

influence aux niveaux cantonal et communal. Il rappelle aussi que la Suisse invite, plus que fermement, à voter ce nouveau système fiscal afin d'abolir ces statuts spéciaux. Il n'a personnellement pas trop de craintes, car pour les entreprises normales, cette baisse d'impôt ne devrait pas avoir d'impact sur les emplois. En effet, si les entreprises de notre canton voient leur charge fiscale diminuer, elles pourront aussi bien maintenir les emplois qu'assurer les investissements futurs.

4. INVESTISSEMENT 2017

4.1. BOUCLAGE DU METTETLET

M. Schneuwly passe la parole à M. Frank Kirchner, Conseiller communal en charge du Service des eaux.

La durée de vie d'un réservoir est fixée à 66 ans. Construites en 1957, les deux anciennes cuves de 500 m³ et 200 m³ du réservoir de Torry dédiée à la défense incendie sont en fin de vie et elles ont été déclarées non conformes par le SAAV en raison d'un accès direct sur le plan d'eau.

Pour supprimer ce dernier, deux portes d'accès 800x1800 devraient être aménagées dans les parois des cuves de 10 cm d'épaisseur seulement. Des reprises de contraintes par fibres de carbone et des bétonnages de renforcement sont nécessaires, sans qu'aucune garantie ne soit donnée. La fermeture du plan d'eau et la création d'une porte sont estimées à CHF 100'000.00 par cuve. Etant donné l'âge de ces cuves, la qualité inconnue du béton et de son armature, nous avons trouvé trop risqué de scier des ouvertures sans avoir de garantie sur le résultat final.

Le bureau RWB Fribourg SA a donc recherché une autre solution visant à raccorder le réseau communal à celui de la Ville de Fribourg par la construction d'une nouvelle conduite de transport de 650 m passant par le Ch. du Mettetlet (350m) et le stade St-Léonard (300 m). Lors de ces travaux, la distribution d'eau du secteur Mettetlet sera assainie et l'ancienne conduite en Ethernit sera désaffectée.

Bouclage et assainissement du Mettetlet – devis général

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Travaux de génie civil | CHF | 75'000.00 |
| Conduite de transport DN200 de 350 m de longueur sur GP | CHF | 95'000.00 |
| Participation à la dépréciation de la conduite sur FR | CHF | 30'000.00 |
| Chambre à vannes et équipement | CHF | 23'000.00 |
| Installation de commande et télégestion | CHF | 23'000.00 |
| Remplacement de deux bornes d'hydrantes (BH) | CHF | 14'000.00 |
| Honoraires | CHF | 20'000.00 |
| Divers et imprévus, TVA | CHF | 20'000.00 |
| TOTAL (TTC) | CHF | 300'000.00 |

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 300'000.00** pour la construction d'une nouvelle conduite de transport au Mettetlet afin de garantir la défense incendie et l'alimentation en eau de la Commune, ainsi que pour l'assainissement de la distribution d'eau du secteur. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune ainsi que par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Kirchner pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Thierrin informe que la ComFin a examiné le dossier concernant le crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle conduite de transport entre la Ville de Fribourg et le réservoir de

Torry ainsi que pour l'assainissement de la distribution en eaux du Mettetlet. Comme présenté par M. Kirchner, cet investissement d'un montant de CHF 300'000.00 est notamment nécessaire pour garantir la défense incendie et l'alimentation en eaux de la Commune. Sur la base de son examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement dont le financement sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune et par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole est donnée à M. Daniel Dupraz.

M. Dupraz, domicilié au Chemin du Mettetlet 24, constate que la conduite va passer juste en-dessous du tracé mis en place pour le chauffage à distance. Selon lui, certains éléments sont à prendre en considération et il espère qu'un état des lieux a été effectué par rapport à certaines conduites téléphoniques ou autres. En effet, lors de l'installation de FriCAD, il a pu remarquer que tout n'était pas aérien au niveau de Swisscom et les habitants du Mettetlet ont été victimes d'une rupture de canalisation souterraine qui amène le réseau Swisscom (télévision, téléphone, Internet) dans les foyers. Par conséquent, les habitants ont été privés de téléphone et d'Internet durant une semaine. Il souhaite donc qu'un état des lieux soit fait afin de connaître par où passe cette conduite, car si elle se trouve juste en-dessous de la conduite du chauffage à distance, il risque d'y avoir quelques petites surprises. Au niveau du tracé, il n'a pas d'autres remarques à formuler.

M. Schneuwly remercie M. Dupraz et souligne qu'un cadastre souterrain sert notamment à éviter ce genre de mauvaises surprises. Le Conseil communal rendra toutefois attentives les entreprises qui interviendront sur les lieux. La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 300'000.00 tel que présenté. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

5. MODIFICATION DU REGLEMENT SUR LE DROIT DE CITE COMMUNAL

M. Schneuwly passe la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge du dicastère des Affaires sociales et de la Santé.

M. Kolly présente dans les grandes lignes le nouveau règlement sur le droit de cité communal, lequel était disponible sur le site Internet de la Commune.

Ce règlement fixe les conditions d'acquisition du droit de cité communal, la procédure et le tarif.

M. Schneuwly remercie Mme Kolly et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité les modifications du règlement sur le droit de cité communal. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

6. MODIFICATION DES STATUTS DE CORIOLIS INFRASTRUCTURES

M. Schneuwly explique que c'est un sujet qui a fait couler un peu plus d'encre puisqu'une des communes concernées, à savoir celle d'Avry, a refusé, à une large majorité de son Conseil général, d'adhérer à cette association de communes. M. Schneuwly a malheureusement pu lire, dans son quotidien préféré, quelques erreurs qui ont été commises lors de la présentation de ce dossier. Il explique que 2 situations sont à distinguer du point de vue culturel. La promotion des activités culturelles régionales relève de la compétence de l'Agglomération de Fribourg. Il salue d'ailleurs la présence ce soir de M. Félicien Frossard, secrétaire général de l'Agglomération de Fribourg, qui nous fait le bonheur d'être un nouveau citoyen de la Commune de Granges-Paccot. L'Agglomération de Fribourg, composée de 12 communes, a un budget supérieur à CHF 2'000'000.00 pour satisfaire aux demandes trisannuelles, annuelles ou extraordinaires pour les activités culturelles régionales et surtout pour les groupements dits professionnels. Pour ce qui est de l'animation culturelle amateur, c'est un rôle en principe dévolu aux communes. Les communes d'Avry et Matran font partie de l'Agglomération. Coriolis Infrastructures est une

association, créée en 2007, dont ne font partie que les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf. Ces communes se sont constituées en association avec comme but principal la construction, puis l'exploitation, de 2 infrastructures réalisées ces dernières années dans l'agglomération, à savoir l'Espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne, plutôt réservé à la création, la culture classique ayant essentiellement comme cadre l'Équilibre à Fribourg. Ces 2 infrastructures sont terminées et le décompte final a été établi. Toutes les communes ont payé leur dû. Il précise également que pour la Commune de Granges-Paccot, nonobstant l'augmentation du coût de construction de CHF 35'000'000.00 à CHF 50'000'000.00, le montant final à payer a été inférieur à celui voté quelques années auparavant par l'assemblée communale. S'il y a des frais supplémentaires, liés en particulier à l'Équilibre, c'est la Ville de Fribourg qui devra les assumer. Pour Coriolis Infrastructures, comme son nom l'indique, il est question d'infrastructures et non pas d'animation culturelle. Chaque commune de Coriolis Infrastructures s'acquitte d'un montant de CHF 32.50/habitant/année pour assurer l'exploitation et permettre à la fondation qui exploite ces infrastructures de bénéficier d'un mandat trisannuel de prestations s'élevant chaque année à plus de CHF 2'000'000.00 pour faire vivre ces infrastructures. L'erreur qui a été faite, c'est demander « pourquoi l'Agglomération de Fribourg ne participe pas au financement des activités d'Équilibre et Nuithonie? ». M. Schneuwly explique que c'est normal, car le but de l'Agglomération c'est l'animation culturelle et non pas les infrastructures. La deuxième erreur est qu'il faut savoir que l'Agglomération de Fribourg subventionne plusieurs institutions culturelles qui se produisent régulièrement dans l'Espace Nuithonie ou à l'intérieur d'Équilibre. Il s'étonne donc des renseignements erronés fournis dans la presse et qu'une commune faisant partie de l'Agglomération, soit Avry, ait refusé d'adhérer à Coriolis Infrastructures suite à ces informations, même si elle indique que si des changements interviennent, elle pourra changer son point de vue. En l'état, les modifications de statuts ne concernent plus que la Commune de Matran, laquelle a accepté d'adhérer à Coriolis Infrastructures. L'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures ayant accepté ces modifications, elles doivent maintenant l'être également par les 3/4 des communes-membres et de leur population. Dès lors, ce message et ces modifications doivent être présentés, lesquels seront brièvement commentés, car dès le 1^{er} janvier 2017, c'est une commune supplémentaire qui va adhérer à Coriolis Infrastructures et qui paiera à son tour un montant de CHF 32.50/habitant/année pour l'exploitation de ces salles. Qui dit commune supplémentaire dit apport supplémentaire qui permet de diminuer un peu la part des communes déjà membres. M. Schneuwly précise aussi que les 2 communes concernées ont accepté de voter un montant de CHF 10'000.00 au moment de leur adhésion, la Commune d'Avry s'étant déjà acquittée de ce montant en 2015 et étant apparemment prête à verser un montant analogue pour 2016, voire pour les années suivantes. Au niveau des statuts, M. Schneuwly parcourt les articles nécessitant des commentaires spécifiques.

M. Schneuwly ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de Coriolis Infrastructures. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

7. ACOPOL

7.1. ADHESION DE LA COMMUNE DE MATRAN

M. Schneuwly passe la parole à M. Robert Perler, Conseiller communal en charge du dicastère de la Police.

L'Association de communes pour la création et l'exploitation d'un corps de police intercommunale (ACoPol) a été créée le 13 décembre 2004 par les communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne. Cette année, la Commune de Matran a demandé à pouvoir intégrer l'Association. Aux termes de l'art. 18, l'adhésion d'une nouvelle commune implique une modification des statuts et l'approbation des 3/4 des communes membres. Le Comité de direction a décidé de donner une suite favorable à la demande de Matran. Cette commune, dont le territoire est limitrophe à celui de Villars-sur-Glâne, peut parfaitement être incluse dans le périmètre de l'Association sans que cela ne pose de problèmes particuliers. L'Assemblée des délégués a accepté cette proposition ainsi que la modification des statuts dans sa séance du 27 octobre 2016. Saisissant l'occasion à la suite de la demande d'adhésion de la Commune de Matran, le comité de l'ACoPol a décidé de soumettre à l'assemblée des délégués une refonte des statuts qui sépare,

dorénavant, les dispositions purement statutaires des réglementations régissant les affaires de police et du personnel. Il n'y a pas eu de modification fondamentale des anciens statuts, mis à part celles relatives à l'adhésion de Matran et celles rendues nécessaires pour être conformes à la législation cantonale. M. Perler parcourt les différents articles modifiés en les commentant. Au nom du Conseil communal, M. Perler propose de voter l'adhésion de la Commune de Matran au sein de l'ACoPol et la modification des statuts suite à la refonte de ces derniers.

M. Schneuwly remercie M. Perler et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Matran au sein de l'ACoPol. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

7.2. MODIFICATION DES STATUTS

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts tels que présentés. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

8. DIVERS

Office postal de Granges-Paccot

M. Schneuwly explique que la Commune de Granges-Paccot a dû attendre longtemps afin de disposer d'un office postal. C'est au moment de l'ouverture du centre communal de Chantemerle que l'office postal de Granges-Paccot a été créé. Quelques années après son ouverture, les représentants de La Poste ont avisé les Autorités communales que le rendement de cet office postal n'était pas suffisant et qu'il fallait songer à trouver une autre formule. La Commune de Granges-Paccot a alors obtenu un délai de réflexion. La Poste a donc laissé la Commune tranquille un certain temps. Elle est toutefois revenue plus sérieusement à charge au début des années 2010 en indiquant que sous plusieurs angles, cet office postal ne remplissait plus les conditions posées initialement par La Poste. Diverses solutions ont été soumises pour lesquelles le Conseil communal a, à chaque fois, manifesté son opposition en sachant que cela ne faisait que repousser cette décision qui allait tomber. La Poste s'est finalement tournée vers la pharmacie Amavita sise dans le nouveau centre commercial Migros MM, laquelle deviendrait l'agence postale de Granges-Paccot. Cette agence rend plus ou moins les mêmes services qu'un office postal. L'avantage pour La Poste réside dans le fait que les heures d'ouverture seront sensiblement plus importantes que ce que propose l'office postal actuel en faisant abstraction du matin, le centre commercial ouvrant à 9.00 et non 7.30. La Commune de Granges-Paccot a également indiqué à La Poste qu'il fallait impérativement maintenir le schéma des cases postales, ce qui est garanti. Le Conseil communal a, à nouveau, manifesté une opposition si bien que le dossier a été soumis à un organe de conciliation qui est la Commission fédérale de La Poste (PostCom) dont la recommandation vient de nous être notifiée approuvant la décision rendue par La Poste en recommandant la création de cases postales à la hauteur du centre commercial Migros MM et le règlement des questions relatives à l'octroi définitif du permis de construire pour le changement d'affectation intervenu pour ce centre commercial. Malheureusement, il semble que la démocratie ne soit pas une des plus grandes forces de La Poste et que les moyens à disposition pour empêcher cette issue sont peu nombreux. Il a pu être constaté que dans d'autres communes et d'autres quartiers, des pétitions ont été déposées, lesquelles n'ont apparemment donné aucun résultat. Compte tenu du développement actuel et futur et du nombre d'entreprises implantées sur le territoire communal, le Conseil communal exprime son étonnement et sa déception face à cette décision.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly clôt cette assemblée communale et remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de la Commune de Granges-Paccot et toutes les personnes qui s'engagent au service de la population pour l'excellent travail accompli durant cette année 2016. En cette fin d'année, il souhaite à toutes et à tous un très Joyeux Noël et une belle entrée dans l'année 2017 en souhaitant bonheur, santé et réussite à toutes et à tous. Il invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

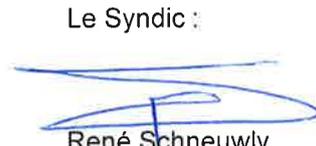
La séance est levée à 21.30.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly